



APPEL DE DOSSIER-EXPOSITION
2013
FORMULAIRE DE PRÉSENTATION
Réseau des bibliothèques et CCJF

NOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

NO. TELEPHONE RES. _____ BUR : _____

COURRIEL : _____

DISCIPLINE OU MEDIUM : _____

DEPUIS COMBIEN DE TEMPS EXERCEZ-VOUS CETTE DISCIPLINE ? _____

STATUT :

PROFESSIONNEL : _____

SEMI-PROFESSIONNEL : _____

AMATEUR : _____

FORMATION :

UNIVERSITE : _____

CEGEP : _____

AUTODIDACTE : _____

AUTRE : _____

EXPOSITIONS ANTERIEURES : _____

DATE D'EXPOSITION PROPOSÉE : _____

Veillez S.V.P. joindre :

- cinq (5) photographies de vos productions récentes (les photographies sur CD ne sont pas acceptées)

- un bref curriculum vitae.

- la dimension des pièces que vous désirez présenter

- une enveloppe préaffranchie pour vous retourner le dossier une fois la sélection terminée.

Retourner le tout à cette adresse avant **le 14 septembre 2012** :

Bureau de la culture de Longueuil
Proposition d'exposition 2013
300, rue Saint-Charles Ouest
Longueuil (Québec)
J4H 1E6

Signature

Date

NOTE

Lexique

- **Amateur** : créations réalisées dans un contexte ou une démarche de loisir.
- **Semi-professionnel** : créations réalisées par un artiste en émergence, dont la pratique régulière commence à apparaître, à percer et à retenir l'attention par la qualité et le niveau d'excellence de son travail d'artiste.
- **Professionnel** : créations réalisées par un artiste dont la pratique est régulière et qui répond aux conditions de l'article 7 de la Loi concernant le statut professionnel des artistes (L.R.Q.,S-32.01).

Le processus de sélection

Les propositions d'exposition seront soumises à un comité de sélection. Le comité analysera le tout selon les critères suivants :

- Qualité du dossier de présentation;
- Qualité de la proposition d'exposition;
- Statut de l'artiste;
- Demande de dates d'exposition;
- Lieu de résidence de l'artiste.

Lieu d'exposition

Lorsqu'une proposition est acceptée, le Bureau de la culture ou le Service des bibliothèques s'engage à communiquer avec l'artiste et signer une entente formelle avec lui.

L'exposition proposée pourra être présentée dans un ou plusieurs lieux du réseau selon les disponibilités de calendrier des lieux hôtes.

Les expositions seront présentées sur 4 semaines. Un jour de montage et un jour pour le démontage seront alloués à l'artiste.

Un soutien technique (au besoin) pour le montage et le démontage lui sera offert, ainsi qu'un modèle de lettre pour les invitations.

L'artiste doit, de son côté, assumer l'organisation spatiale de son exposition (un plan du lieu d'exposition lui sera remis), organiser, s'il le désire, les envois et le vernissage de son exposition.